

Transition DADS U / DSN pour les entreprises pratiquant le décalage de paie

Les salaires versés en 2016 devront être déclarés en janvier 2017 sous format DADS U, et les cotisations déclarées sous format DUCS.

DADS U	ANNEE	DUCS	Trimestre	Mois
Année d'activité	2016	Mois d'activité	SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2016	NOVEMBRE 2016
Période déclarée	1er DÉCEMBRE 2015 au 30 NOVEMBRE 2016	Versement des salaires	OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2016	DÉCEMBRE 2016
Plafonds et taux	2016	Plafonds et taux appliqués	2016	2016
Limite de dépôt DSN	31 JANVIER 2017	Périodicité de versement	Trimestrielle	Mensuelle
		Exigibilité des cotisations	Le 1er jour du trimestre civil suivant 1er JANVIER 2017	Le 1er jour du mois qui suit le versement des salaires 1er JANVIER 2017
		Date limite de versement	25 JANVIER 2017	25 JANVIER 2017

La généralisation de la DSN au 1er janvier 2017 prévoit la déclaration des salaires perçus à compter du 1er janvier 2017 sous format DSN

DSN	Mois d'activité DÉCEMBRE 2016 Avec décalage de paie	
Versement des salaires	Au début du mois suivant le mois d'activité JANVIER 2017	
Plafonds et taux	JANVIER 2017	
Limite de dépôt DSN	Le 15 du mois de versement des salaires 15 JANVIER 2017	
Périodicité de versement	Mensuelle	Trimestrielle
Date limite de versement	25 FÉVRIER 2017	25 AVRIL 2017

Les salaires de DÉCEMBRE 2016 versés en JANVIER 2017 seront déclarés dans la DSN déposée le **15 JANVIER 2017**